

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 4-8 juin 2007

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 7 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2007/7-A
27 avril 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, OEDE: Mme C. Heider tél.: 066513-2030

Chargée de l'évaluation, OEDE: Mme A. Larmoyer tél.: 066513-3480

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



RESUME

L'évaluation visait principalement à déterminer comment les projets d'alimentation scolaire du PAM peuvent répondre aux besoins des populations dans des contextes d'urgence afin de tirer des leçons des pratiques actuelles et d'améliorer les activités à venir. Elle était fondée sur trois études de terrain, des recherches sur documents et les réponses à un questionnaire d'enquête. Les lecteurs sont invités à consulter le rapport technique complet pour avoir des informations plus détaillées.

Il est ressorti de l'évaluation que les projets d'alimentation scolaire exécutés dans des situations d'urgence présentent diverses difficultés pour le PAM: restrictions liées à la sécurité, accès limité aux zones touchées et capacités limitées des partenaires locaux et des gouvernements, notamment lorsque les compétences techniques spécialisées disponibles sont elles-mêmes limitées. Dans les situations où les bureaux du PAM ne sont pas en mesure de surmonter ces difficultés, les interventions peuvent se révéler problématiques en ce qui concerne particulièrement le ciblage, l'alignement des programmes d'alimentation scolaire dans les situations d'urgence sur les programmes d'appui scolaire et la mise en oeuvre au niveau des écoles. Pour mettre au point de tels programmes, le PAM doit être capable d'énoncer les avantages relatifs que présentent les activités d'alimentation scolaire dans les situations d'urgence dans sa planification stratégique et son interaction avec les partenaires, et cette nécessité alourdira encore les tâches techniques du personnel du Programme.

L'évaluation a permis de constater que la planification des activités engagées au niveau local constitue un élément fondamental de la réponse à ces problèmes. Le PAM doit souvent compenser l'absence d'orientation de la part des gouvernements partenaires qui joueraient, dans les situations de développement, un plus grand rôle dans la définition des paramètres sur lesquels reposent les interventions d'alimentation scolaire. En l'absence de données relatives à l'éducation provenant du gouvernement, le PAM doit mettre au point d'autres stratégies pour bien comprendre les difficultés de l'éducation et concevoir ses programmes sur la base des besoins nutritionnels et éducatifs. Il peut, entre autres, renforcer ses partenariats avec les organisations qui soutiennent l'enseignement primaire.

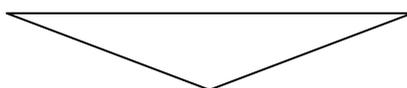
Lorsqu'il conçoit des projets d'alimentation scolaire dans des situations d'urgence, le PAM doit prendre en compte les problèmes d'exécution qui entravent l'aide aux groupes les plus vulnérables d'enfants d'âge scolaire. Il doit, en choisissant les modalités d'exécution, tenir compte de problèmes comme le manque de cuisines et éviter les retards dans la distribution de la nourriture aux élèves. Il est donc nécessaire de procéder à un examen préliminaire de faisabilité, en particulier dans le cas des écoles les plus isolées et les plus vulnérables. Il faut étudier les conséquences budgétaires lorsqu'il s'agit de planifier des projets au niveau local et des fonds suffisants doivent être disponibles.



Les gouvernements jouent un rôle plus limité dans les projets d'alimentation scolaire dans les situations d'urgence que dans les projets engagés dans des situations de développement mais le PAM doit faire appel à leur coopération aussi largement que possible. Les projets d'alimentation scolaire dans les situations d'urgence peuvent donner l'occasion de renforcer les capacités des services gouvernementaux d'une façon utile à plus long terme.

Il n'existe pas de distinction nette entre l'alimentation scolaire dans des contextes de développement et dans des contextes d'urgence. Ce qu'il faut c'est reconnaître qu'outre les problèmes liés à l'urgence, les obstacles existant dans les situations de développement sont encore plus graves dans les situations d'urgence. Afin d'appuyer l'alimentation scolaire dans les contextes d'urgence, le PAM doit fournir des orientations et un appui complet aux activités.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note du "Rapport succinct de l'évaluation thématique de l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence" (WFP/EB.A/2007/7-A) et invite le PAM à donner suite à ces recommandations en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.



OBJECTIFS, COUVERTURE ET APPROCHE DE L'ÉVALUATION

1. L'évaluation a pour but de tirer les leçons de l'expérience pour les futurs programmes d'alimentation scolaire dans les situations d'urgence (ASU), d'identifier les aspects de ces programmes pour lesquels des orientations supplémentaires sont nécessaires et de fournir des informations utiles pour le document de politique générale du PAM relatif aux activités Vivres au profit de l'éducation. Elle ne concerne pas l'efficacité des programmes d'alimentation scolaire dans les situations d'urgence.
2. L'évaluation est fondée sur l'observation directe sur le terrain des pratiques du PAM en matière d'alimentation scolaire dans les situations d'urgence dans le cadre des opérations d'urgence et des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR), et elle porte plus particulièrement sur: i) le contexte de la situation d'urgence, ii) le contexte de l'opération, iii) les caractéristiques du programme d'alimentation scolaire d'urgence et iv) les objectifs du programme.
3. L'évaluation repose sur une étude sur documents, trois visites sur le terrain dans des pays où des opérations d'alimentation scolaire en situation d'urgence sont en cours¹, l'envoi d'un questionnaire par courrier électronique aux responsables de projet de ce genre dans les bureaux de pays et une analyse, notamment un atelier organisé pour examiner et traiter les données recueillies².

LE PAM ET L'ALIMENTATION SCOLAIRE

Principales caractéristiques de l'appui du PAM à l'éducation

4. L'appui du PAM à l'éducation dans le cadre des programmes Vivres au profit de l'éducation est centré sur l'enseignement primaire et, accessoirement, sur les classes maternelles ou les activités d'éveil de l'enfant. L'appui à l'enseignement non scolaire est considéré comme une activité Vivres au profit de la formation. Les tentatives de programmation intégrée, comme l'initiative "Un bagage pour la vie" menée conjointement par le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ont pour but de fournir un appui complémentaire aux activités d'éducation et de nutrition, de santé et d'hygiène.

L'alimentation scolaire dans les situations d'urgence dans le contexte de l'éducation dans les situations d'urgence

5. L'éducation dans les situations d'urgence (ESU) vise à i) faciliter l'accès à des milieux d'enseignement sûrs, ii) fournir des connaissances et des compétences qui permettent aux jeunes de faire face aux urgences et de poursuivre leur éducation, iii) assurer une protection et un appui aux enfants et aux jeunes touchés par des crises, iv) renforcer le rôle des enseignants dans la protection et l'éducation des enfants et v) faciliter la coordination entre les personnes s'occupant d'éducation dans les situations d'urgence.

¹ Soudan, Pakistan et République démocratique du Congo (RDC).

² L'équipe se composait d'un spécialiste de l'évaluation, de deux experts de l'éducation dans les situations d'urgence et d'un nutritionniste.



6. Or, la contribution de l'aide alimentaire aux objectifs éducatifs dans les situations d'urgence n'est pas étudiée à fond. Certains documents relatifs à l'ESU font mention de l'alimentation scolaire comme une stratégie d'accès à l'enseignement³, spécialement pour les filles⁴, mais aucun texte ne traite du rôle de l'ASU dans le contexte de l'éducation des filles et des garçons affectés par des situations d'urgence. Cette pénurie d'informations est un des éléments qui justifient la présente évaluation.

Principales conclusions de l'évaluation

7. Le PAM a des compétences incomparables en matière de livraison de vivres dans les situations d'urgence aiguës et prolongées, mais il n'a pas encore réussi à résoudre les problèmes que pose l'alimentation scolaire dans les situations de ce genre, problèmes qui sont différents de ceux liés aux distributions générales de vivres. Il faut, entre autres, comprendre le système éducatif et les besoins pédagogiques des enfants qui découlent de la situation d'urgence. À cette fin, le PAM a besoin de faire appel à des partenaires s'occupant d'éducation, mais il doit souvent compenser les faiblesses de ses partenaires qui peuvent être encore aggravées par la situation d'urgence. Le PAM doit être en mesure de préciser les avantages relatifs que présente l'ASU et sa faisabilité pour les partenaires: une stratégie claire est nécessaire afin de formuler au mieux les objectifs et le ciblage, de relier les programmes ASU à d'autres activités de soutien à l'éducation et d'assurer la qualité des projets d'aide alimentaire au niveau des écoles.

Faible correspondance entre les objectifs de l'ASU, les besoins des bénéficiaires et les réalités de la mise en œuvre

8. Dans la plupart des projets d'alimentation scolaire étudiés, les objectifs de l'ASU ne correspondaient pas parfaitement aux besoins des bénéficiaires: les descriptifs de projet faisaient parfois référence à des objectifs "habituels" comme la réduction des inégalités entre les sexes et l'augmentation de la fréquentation dans les écoles primaires ou établissaient des objectifs larges de façon à couvrir diverses activités d'alimentation scolaire dans une opération d'envergure nationale⁵.
9. En conséquence, les objectifs n'ont guère contribué à guider la mise en œuvre: les fonctionnaires de terrain du PAM les ont fréquemment ignorés et ont parfois formulé leurs propres objectifs, qui répondaient mieux aux besoins que les objectifs d'origine. De même, les partenaires coopérants n'étaient souvent pas au courant des objectifs du PAM et définissaient leurs propres objectifs en sollicitant l'appui du PAM, en général avec succès. Dans certains cas, les diverses parties prenantes avaient des idées contradictoires sur la viabilité des objectifs de l'ASU. Ces points de vue différents peuvent avoir un effet positif sur les bénéficiaires mais il est nécessaire que le PAM y souscrive officiellement.

³ Dans le Guide des bonnes pratiques sur l'alimentation scolaire et les normes minimales du Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), l'alimentation scolaire est considérée comme une stratégie efficace pour amener les enfants à l'école et accroître la scolarisation.

⁴ Voir le Guide de l'INEE sur les bonnes pratiques relatives à l'éducation des femmes et des filles.

⁵ Objectifs habituels des programmes d'alimentation scolaire figurant dans le Plan stratégique du PAM (2006-2009).



10. Les parties prenantes ont retenu des objectifs autres que ceux du PAM, qui allaient d'objectifs d'ordre nutritionnel ("contribuer à couvrir les besoins nutritionnels", "renforcer la sécurité alimentaire à l'école" ou "couvrir le déficit alimentaire") à des buts de protection psychosociale et physique. Il était aussi fréquemment fait mention d'un objectif différent: faciliter le retour à la normale des enfants touchés par une crise. Ainsi au Pakistan, il s'agissait d'encourager les élèves à reprendre une scolarité régulière le plus tôt possible pour surmonter le traumatisme dû au tremblement de terre. Des personnes interrogées au Soudan et en République démocratique du Congo ont parlé d'encourager les enfants à jouer pendant les récréations ou d'améliorer la cohésion sociale entre élèves après un conflit. Tous ces éléments concernent les besoins psychosociaux des enfants dans des contextes d'urgence que le PAM et les autres organisations humanitaires devraient prendre en considération lorsqu'ils organisent des interventions d'urgence.
11. Dans les situations caractérisées par une insécurité alimentaire et une malnutrition graves, le PAM doit orienter les ressources de façon à répondre aux besoins nutritionnels des groupes les plus vulnérables. Certains donateurs font valoir que l'alimentation scolaire ne répond pas nécessairement à ces problèmes et peut même se trouver en concurrence avec les programmes visant à sauver des vies. La situation est encore aggravée par le fait que les directives du PAM prévoient que l'alimentation scolaire et les programmes ASU ne doivent pas être axés sur des objectifs nutritionnels. Certains bureaux de pays ont des difficultés à justifier le lancement de projets ASU en raison des énormes besoins de la région de leur ressort.

Efficacité et avantages relatifs des projets ASU en tant que type de projet

12. Dans les contextes d'urgence, il n'est pas facile d'évaluer la situation de l'enseignement et d'identifier les principaux besoins et obstacles, de sorte qu'il est encore plus difficile d'exécuter des projets ASU; ce problème, le manque de correspondance entre les objectifs et les besoins et les carences de l'exécution au niveau des écoles⁶ ont affaibli l'efficacité de certains projets ASU.
13. L'alimentation scolaire peut être efficace lorsque l'amélioration de la nutrition constitue une condition préalable pour atteindre les objectifs d'ordre éducatif. La fourniture de repas scolaires est un moyen incomparable d'améliorer la qualité de l'apprentissage en soulageant la faim immédiate et en réduisant l'absentéisme en fin de matinée, moment où les enfants quittent la classe pour se procurer de la nourriture. Toutefois, les frais scolaires trop élevés, le manque d'accès aux écoles ou la discrimination à l'encontre de certains groupes peuvent faire baisser les inscriptions et l'assiduité des élèves. Les activités visant à améliorer les inscriptions et l'assiduité doivent être fondées sur une bonne compréhension de ces obstacles dans une situation donnée; ils ne peuvent pas tous être surmontés par l'alimentation scolaire et, dans certains cas, des mesures particulières sont nécessaires.
14. Nombre de personnes interrogées ont fait état des avantages indirects apportés par l'ASU. Elles ont fréquemment fait mention de la participation renforcée des communautés lorsque les parents servaient de cuisiniers ou faisaient partie d'associations parents-enseignants. Toutefois, il faut mettre en balance l'avantage que représente la participation des communautés et le risque de trop exiger de ces dernières. Des activités collectives comme les repas ou les jeux en commun ont également été évoquées parmi les

⁶ Parmi les insuffisances, on peut citer le temps consacré par les enseignants à préparer les rapports, le manque de locaux d'entreposage et de cuisines, les mauvais horaires de préparation de la nourriture et la contribution alimentaire exigée de la communauté.



contributions à un retour rapide à la normale; les repas servis régulièrement sur place aident aussi les élèves à créer des liens sociaux à l'école.

Avantages relatifs présentés par différentes modalités de mise en œuvre de l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence

15. Le choix des modalités de mise en œuvre et des produits alimentaires présente une importance particulière dans les situations d'urgence. En effet, ces modalités déterminent en grande partie les conditions qui doivent être réunies avant que la livraison des produits alimentaires ne puisse commencer, ainsi que les infrastructures nécessaires pour une bonne exécution. Elles sont particulièrement importantes dans des contextes de crise ou de reprise caractérisés par l'instabilité, la pauvreté ou le manque de ressources, en ce qui concerne par exemple les temps de préparation, la valeur relative et perçue des aliments, l'appui et l'encadrement dans la phase de préparation des aliments et les besoins d'apports et d'infrastructures supplémentaires.
16. Pour préparer chaque jour des repas, les écoles ont besoin de cuisines, d'entrepôts pour éviter que les produits soient détournés ou se gâtent et enfin d'eau pour la cuisine et le nettoyage. Celles qui manquent de ressources ne peuvent fournir ces contributions et sont donc exclues du programme ou parviennent difficilement à préparer les repas. Les communautés doivent elles aussi offrir leur contribution: les parents sont souvent invités à fournir des produits alimentaires ou d'autres apports; de nombreuses écoles particulièrement pauvres ont du mal à fournir ces contributions et se trouvent donc désavantagées. En fonction des objectifs, on peut envisager comme solution de remplacement des formes d'aide moins ambitieuses, comme la fourniture de biscuits ou de rations à emporter.
17. Le choix des aliments et des modalités de mise en œuvre en liaison avec les objectifs du projet et la population ciblée revêt donc une importance stratégique. Les orientations en vigueur au sujet de la sélection des modalités ne fournissent pas les informations ni les critères de sélection adaptés au contexte particulier qui permettraient aux fonctionnaires du PAM de concevoir des interventions optimales dans les situations d'urgence.

Instauration des conditions minimums et organisation d'activités complémentaires dans les programmes ASU

18. Les programmes d'alimentation scolaire ne constituent pas des interventions isolées. Selon les modalités d'exécution, il est nécessaire que les écoles disposent de bonnes installations d'hygiène, d'adduction d'eau, de cuisine et d'entreposage. Dans les communautés où ces conditions n'existent pas, le PAM doit travailler avec des partenaires comme l'UNICEF pour mettre en place les infrastructures nécessaires. Le problème est alors de veiller à ce que les écoles qui pourraient tirer profit d'une aide ne soient pas exclues du programme parce qu'elles ne remplissent pas des conditions minimums trop ambitieuses.
19. **Recommandation.** Les programmes d'alimentation scolaire n'ont guère de chance de donner des résultats sur le plan de l'éducation ou de la nutrition sans l'appui de programmes complémentaires. Pour qu'ils contribuent à améliorer les indicateurs d'éducation, les programmes d'alimentation scolaire doivent être reliés aux activités des ministères, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG).



Principaux éléments à prendre en compte pour choisir la stratégie de mise en œuvre des projets ASU

20. Le choix du mécanisme de mise en œuvre revêt une importance critique pour tous les projets ASU. Les partenariats avec les organismes gouvernementaux peuvent permettre d'améliorer les capacités du gouvernement et donc la durabilité des résultats mais ils accentuent les risques d'ingérence politique. Le recours aux partenaires coopérants peut permettre de fournir des ressources complémentaires aux communautés grâce aux doubles contributions PAM/Partenaires et de réduire les coûts d'opération du PAM, ce qui élargit la portée géographique du programme. Toutefois, il n'y a souvent aucun partenaire coopérant disponible pour venir en aide aux groupes les plus vulnérables en raison de capacités limitées, de problèmes de sécurité ou de coûts d'exécution élevés. Dans certains cas, le PAM n'a pas d'autre choix que de travailler directement avec la communauté intéressée, mais c'est là la solution la plus délicate, qui exige le plus de ressources et un personnel nombreux et techniquement qualifié.
21. Le recours aux partenaires coopérants peut permettre de tirer profit des synergies entre les priorités des partenaires et la mission du PAM, mais le rapport "client-sous traitant" habituel y fait souvent obstacle. Le PAM n'a pas toujours eu la possibilité d'exploiter les compétences particulières des partenaires en matière d'éducation pour renforcer ses propres connaissances et capacités. Il ressort des études de cas que le PAM a le plus souvent organisé sa stratégie d'exécution en répondant à une situation plutôt qu'en prenant lui-même l'initiative.

Problèmes posés par le ciblage des activités ASU dans des conditions d'urgence

22. Les critères et les processus de ciblage doivent nécessairement prendre en compte les besoins et les ressources, mais cette prise en compte est actuellement limitée parce que i) les indicateurs concernant l'éducation ne tiennent qu'une place mineure dans le ciblage géographique et la sélection des écoles et ii) les évaluations préalables des besoins n'identifient pas les secteurs où les besoins sont les plus grands et où l'alimentation scolaire pourrait être la plus efficace.
23. Le PAM doit également tenir compte des problèmes logistiques et des coûts de livraison lorsqu'il procède au ciblage. S'il ne le fait pas, les écoles les plus vulnérables risquent de ne pas recevoir de vivres parce que les problèmes logistiques imprévus font monter les frais de livraison aux endroits isolés au-dessus de la limite prévue par le budget. Il faudrait pouvoir adapter cette limite à la situation d'urgence avec plus de souplesse.

Influence négative des contraintes internes et externes sur la mise en œuvre des projets ASU

24. Les situations d'urgence imposent de graves contraintes aux organismes humanitaires, contraintes qui affectent, dans le cas du PAM: i) l'accès du Programme à des informations pour l'examen préalable des besoins liés à l'éducation et sa capacité de planifier les activités sur la base des besoins; ii) sa capacité de suivi et d'évaluation (S&E) et son aptitude à adapter les programmes en fonction des leçons tirées de l'expérience et iii) la livraison ponctuelle et régulière des vivres.



25. Les contraintes extérieures suivantes touchent les activités ASU: insécurité, infrastructures de transport insuffisantes, faible capacité des organismes gouvernementaux et des écoles et capacités de gestion limitées des partenaires coopérants ou absence de tels partenaires. Ces contraintes se renforcent mutuellement: les partenaires coopérants rencontrent des difficultés pour travailler dans les zones peu sûres; en raison du mauvais état des routes, le transport des vivres vers les écoles isolées est trop coûteux pour les partenaires coopérants de sorte que le PAM se voit forcé d'interrompre l'aide ou de se charger lui-même des livraisons.
26. Ces contraintes, en particulier le manque de données relatives à l'éducation pour la planification, accroissent la pression pesant sur les ressources du PAM et peuvent aggraver encore des contraintes d'ordre interne comme l'absence de directives concernant l'ASU et la pénurie de personnel compétent dans le domaine de l'alimentation scolaire. Toutefois, même s'ils disposent de personnel compétent, les bureaux auxiliaires n'ont qu'une faculté limitée de profiter des possibilités de coopération ou de surmonter les problèmes externes.

Problèmes de durabilité à traiter dans le cadre de la mise en œuvre des projets ASU

27. Comme dans le cas des projets de développement, la durabilité des activités ASU est liée à l'aptitude du PAM à mobiliser des organismes gouvernementaux; ce qui est particulièrement difficile si des besoins aigus sont associés à une faible capacité d'action des pouvoirs publics dans des situations d'urgence; le PAM peut être obligé de faire un choix entre une mise en œuvre plus efficace à court terme et l'adoption d'une optique à plus long terme avec renforcement des capacités du gouvernement. L'importance relative attribuée à ces priorités et les stratégies correspondantes varient en fonction de la situation.
28. La durabilité de l'alimentation scolaire dépend de la mesure dans laquelle le PAM et ses partenaires font participer les communautés à la planification et à l'exécution. Les communautés doivent participer aux activités dès leur conception et assurer ainsi leur bon déroulement. Le soutien du PAM à l'éducation doit s'insérer dans le développement et la stabilisation du secteur de l'éducation; en d'autres termes, le PAM doit associer les activités ASU à d'autres initiatives.
29. Lorsque le PAM utilise l'ASU comme instrument pour relier les secours, de redressement et le développement, le personnel de terrain doit être sensibilisé et avoir le pouvoir de renforcer les capacités ou d'accroître la participation des communautés sans imposer des objectifs quantitatifs d'exécution: l'application exclusive d'objectifs quantitatifs amène à ignorer des résultats qualitatifs comme l'établissement de rapports avec les producteurs locaux ou le renforcement des capacités des communautés de produire ou d'obtenir des aliments complémentaires. Si les résultats qualitatifs sont pris en compte dans les évaluations des résultats obtenus, le personnel est davantage encouragé à rechercher de tels résultats.



CONCLUSIONS GENERALES

Absence de distinction formelle entre l'alimentation scolaire et l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence

30. Les situations d'urgence et les situations de développement présentent souvent des caractères communs comme l'insuffisance des infrastructures et la faible capacité d'organisation des gouvernements; il n'existe pas de frontière nette entre elles. Dans le cadre des activités d'alimentation scolaire, on peut rencontrer les mêmes problèmes liés au contexte et à l'organisation dans toutes ces situations. C'est la mesure dans laquelle les problèmes influent sur les délais de programmation, de réaction et d'intervention qui fait la différence: le problème des délais est souvent plus grave dans les situations d'urgence. Les menaces pesant sur la sécurité du personnel du PAM, les partenaires coopérants et les bénéficiaires risquent de compromettre la mise en oeuvre de l'alimentation scolaire.

Problèmes d'exécution associés à des éléments particuliers du contexte

31. Certains problèmes sont toujours liés au contexte dans lequel se déroule l'activité: la limitation des ressources des communautés et des ménages réduit leurs capacités de mettre en place des infrastructures répondant aux exigences opérationnelles des projets ASU; lorsque l'accès aux populations visées est difficile, le PAM a plus de mal à trouver des partenaires coopérants capables de venir en aide aux communautés isolées.
32. Il incombe alors au PAM de mettre au point des interventions adaptées à chaque contexte au lieu d'adopter une approche générale pour l'ASU. Les méthodes élaborées dans le cadre des projets du PAM – par exemple fournir des rations aux mères pour qu'elles préparent des repas, comme en République démocratique du Congo, ou offrir une formation financière et logistique aux nouvelles autorités responsables de l'éducation au Soudan – pourront faciliter, à l'avenir, la conception de programmes ASU plus précisément adaptés au contexte, à condition d'être bien diffusées.

Conception des projets ASU en harmonie avec les conditions locales pour accroître l'efficacité

33. L'aide sous forme de projets ASU n'arrive pas toujours aux écoles auxquelles elle serait le plus utile, du fait surtout que le PAM ne profite pas des occasions d'organiser l'ASU en fonction de contextes particuliers. L'adoption de meilleures méthodes permettrait au PAM d'évaluer les besoins en matière d'éducation dès la phase de conception, d'étudier les conséquences financières du ciblage et d'identifier les incidences opérationnelles de diverses modalités de livraison.
34. Cette lacune de la conception a pour cause, en ce qui concerne l'organisation, l'absence de compétences, de directives et d'instruments spécialisés adaptés au contexte pour mettre en oeuvre l'ASU ainsi que la décentralisation des décisions actuellement pratiquée au PAM. Les instruments et les procédures habituels manquent de spécificité, ou bien ne répondent pas aux justifications éducatives des projets ASU. On ne se rend pas assez compte que les projets d'alimentation scolaire doivent se placer dans une optique éducative et ne pas être conçus uniquement sur la base de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV); on admet donc mal que le personnel ait besoin d'une formation technique ou que les programmes ASU doivent être conçus en fonction de chaque situation particulière.



35. Le nombre limité d'agents qui comprennent bien les points faibles, les points forts et les difficultés de chaque aspect de l'ASU, comme le choix de l'approche ou la résolution des problèmes d'exécution causés, par exemple, par le manque de cuisines et de points d'eau constituent une carence grave; il y a peu de fonctionnaires du PAM qui aient clairement conscience du rôle d'appui que joue l'ASU dans le secteur de l'éducation.

Dilemme entre le "ciblage du PAM" et la "fourniture d'apports complémentaires"

36. Le ciblage peu précis et le manque d'apports complémentaires constituent deux facteurs qui compromettent l'efficacité des projets ASU. L'amélioration de l'évaluation préalable des besoins et de la précision du ciblage peut rendre encore plus difficile la coordination avec d'autres activités éducatives et nutritionnelles/sanitaires; le renforcement de la coordination avec les institutions des Nations Unies et les ONG qui passe par l'adoption de leurs critères, risque de compromettre les principes de ciblage du PAM: ainsi, les considérations d'ordre nutritionnel pourraient être exclues du processus de ciblage. Des améliorations sont nécessaires dans les deux domaines: le PAM doit trouver un juste équilibre entre l'accroissement de la précision de son ciblage et l'amélioration de la coordination avec ses partenaires.

RECOMMANDATIONS

37. Un résumé des principales recommandations de la présente évaluation est présenté en annexe.



ANNEXE: RECOMMANDATIONS ET SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM: ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction du PAM et mesures à prendre
Établissement d'un processus pour la conception de projets ASU adaptés à un contexte spécifique		
Recommandation 1: Le PAM devrait imposer l'établissement d'un plan de mise en oeuvre spécifique par pays pour appuyer la programmation de l'ASU.		
<p>1.1 La stratégie de mise en oeuvre et les procédures de soutien à appliquer devraient être indiquées:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ preuves de l'évaluation préalable des besoins en matière d'éducation des écoliers et des principaux obstacles à l'éducation, en partenariat avec d'autres parties prenantes; ➤ formulation d'objectifs répondant aux besoins identifiés et justification de l'ASU en tant qu'instrument approprié pour atteindre ces objectifs, avec référence aux besoins du secteur de l'éducation énoncés par le module de l'éducation ou un mécanisme analogue; une évaluation de la rentabilité de l'ASU par rapport à d'autres instruments devrait être présentée; ➤ stratégie de ciblage appropriée avec justification des modalités de l'ASU, indication de la population ciblée et de conditions minimums exigées; ➤ identification de partenaires stratégiques pour le PAM et exposé des responsabilités de toutes les parties pour assurer un impact maximum et constant. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ ODO/Bureaux régionaux ➤ TPSS 	<p>PDPF/TPSS: les bureaux de pays devraient avoir un plan de mise en oeuvre selon les modalités prévues à la section 1.1. Les détails opérationnels devraient être identifiés par i) le rapport de la mission d'évaluation préalable, ii) le descriptif de projet et iii) la lettre d'accord. L'organisation de missions préalables peut être recommandée comme meilleure pratique pour la préparation d'une IPSR. PDPF peut établir des directives et offrir un soutien technique et un contrôle de la qualité aux bureaux de pays, en coordination avec TPSS.</p> <p>ODP/ODB: la coordination doit être rationalisée, les rôles et les responsabilités définies clairement pour assurer une réponse cohérente et constructive aux besoins des bureaux de pays. Le PAM devrait se limiter à déterminer si les pénuries alimentaires empêchent les ménages de scolariser leurs enfants ou entravent les études.</p>
Recommandation 2: Les responsables de la conception des programmes du PAM devraient étudier, pour les activités ASU, des objectifs qui correspondent aux résultats des évaluations préalables locales, y compris des besoins éducatifs.		
<p>2.1 La faiblesse que présente actuellement la formulation des objectifs au PAM tient en partie aux procédures et aux instruments d'évaluation préalable qui ne permettent pas de dégager les besoins en matière d'éducation de la population cible et du secteur de l'éducation. Les orientations relatives aux évaluations préalables des besoins d'urgence devraient être amendées et dotées d'apports techniques et de procédures permettant de dégager les besoins en matière d'éducation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ ODAN 	<p>PDPF/ODAN: recommandation approuvée; des échanges de vues ont commencé sur l'intégration de l'analyse de l'éducation dans les évaluations préalables rapides et les évaluations approfondies des besoins à un stade ultérieur. Cette organisation interne aurait également un effet sur l'évaluation préalable des besoins des modules d'éducation; des instruments normalisés pourraient être créés.</p> <p>ODB: le PAM devrait se limiter à évaluer au préalable la sécurité alimentaire et laisser les évaluations concernant l'éducation aux mains de partenaires spécialistes de l'éducation, sauf s'il s'agit de décider s'il faut ou non poursuivre l'alimentation scolaire au-delà de l'école</p>



ANNEXE: RECOMMANDATIONS ET SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM: ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE		
Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction du PAM et mesures à prendre
		primaire.
2.2 Pour fournir des services spécialisés en éducation au cours de l'évaluation préalable et de la planification, le PAM devrait coopérer avec des experts extérieurs connaissant bien les problèmes liés à l'éducation au niveau du pays.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ ODAN/ODA 	PDPF/ODAN: ODAN est le principal organe responsable des évaluations préalables des besoins d'urgence; PDPF fournira un appui pour l'identification d'experts. Les besoins en matière d'éducation seront incorporés dans les modules de formation à l'évaluation préalable des besoins.
2.3 Les directives relatives à l'alimentation scolaire devraient inclure les principes de programmation applicables pour décider de la justification des objectifs de l'ASU.		PDPF: recommandation approuvée. PDPF mettra à jour les directives pour préciser les objectifs de l'ASU, compte tenu des conclusions de l'évaluation thématique.
Recommandation 3: Le processus de ciblage de l'aide sous forme de projets ASU devrait assurer au PAM la possibilité d'atteindre les écoles des zones les plus vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire.		
3.1 En s'appuyant sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV), le PAM devrait mettre au point des instruments permettant d'établir la carte des besoins d'éducation, de dégager les obstacles aux livraisons de produits alimentaires et les modalités selon lesquelles les communautés pourraient contribuer aux projets. Il aura ainsi la possibilité de concevoir les projets sur la base d'une meilleure connaissance des incidences financières et des logistiques.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ ODAV 	PDPF et ODAV ont établi un module d'éducation qui doit être incorporé dans les évaluations préalables complètes de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité au moyen d'ACV; ce module permettra de tirer de l'ACV des informations destinées à orienter la conception des programmes d'éducation du PAM. Les spécialistes de la logistique et non ceux de l'ACV effectuent des évaluations préalables de la capacité logistique pour déterminer les facteurs qui entravent les livraisons de produits alimentaires. Des informations sur la participation des communautés peuvent être rassemblées dans le cadre de l'étude de faisabilité et non au moyen d'une grande enquête ACV sur les ménages.
3.2 Il sera difficile de synchroniser les priorités et les processus de ciblage du PAM avec ceux des organisations partenaires. Le PAM doit prendre en considération la sécurité alimentaire des populations cibles potentielles; les partenaires peuvent avoir des critères de ciblage différents. Le PAM devra mettre au point des orientations claires à l'intention de ses bureaux de pays et bureaux auxiliaires.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ PDPN 	PDPF: recommandation approuvée. La question sera traitée lors de la révision des directives en matière d'alimentation scolaire sur la base d'une définition convenue des objectifs de l'ASU. PDPN: toute preuve claire de l'existence de problèmes de nutrition au sein des populations cibles devrait contribuer à affiner le ciblage. Lorsque des rations générales sont également distribuées, les besoins nutritionnels des enfants d'âge scolaire doivent normalement être couverts.



ANNEXE: RECOMMANDATIONS ET SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM: ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE		
Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction du PAM et mesures à prendre
Recommandation 4: les modalités et les normes minimums doivent être choisies en rapport avec les objectifs et le contexte, sans négliger pour autant le risque d'exclure les groupes les plus vulnérables.		
4.1 Pour aider le personnel à concevoir des projets ASU appropriés à un contexte déterminé, les orientations devraient comporter des indications sur les modalités les mieux adaptées à des objectifs ou des environnements particuliers.	➤ PDPF	PDPF: recommandation approuvée. PDPF travaillera avec les bureaux de pays pour mettre au point les modalités de l'ASU dans les environnements dotés de peu de ressources et fragiles. La question sera traitée lors de la révision des directives.
4.2 Lorsque les conditions minimums requises pour l'ASU n'existent pas, le PAM devrait donner la priorité à la mise en place d'infrastructures, par exemple au moyen d'activités Vivres contre travail ou Vivres au profit de la formation. Lorsqu'ils ne disposent pas de ressources ou de partenaires à cette fin, le PAM devrait envisager de choisir des modalités ASU moins exigeantes.	➤ PDPF ➤ Bureaux régionaux	PDPF: la responsabilité de ces actions paraît se situer au niveau du terrain; PDPF peut étudier des instruments et des directives et réviser les directives relatives à l'ASU. Les modalités de l'ASU doivent être étudiées en fonction des réalités locales. Les normes minimums du réseau interorganisations pour l'éducation dans les situations d'urgence constituent une bonne base et sont assez souples pour s'adapter aux contextes de pénuries de ressources. ODP/ODB: recommandation approuvée. La nécessité de ménager une marge de souplesse est reconnue: les conditions peuvent varier d'une situation d'urgence à une autre.



ANNEXE: RECOMMANDATIONS ET SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM: ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction du PAM et mesures à prendre
Saisir les occasions de développer les partenariats stratégiques		
Recommandation 5: les projets ASU peuvent être plus efficaces s'ils sont accompagnés d'activités complémentaires: le PAM devrait avoir une stratégie propre à assurer ces activités complémentaires compte tenu en particulier du potentiel des partenariats stratégiques.		
<p>5.1 Les projets ASU devraient être formulés compte tenu du fait que l'alimentation scolaire ne peut constituer qu'un soutien à l'amélioration de l'éducation. La direction du PAM doit mettre en relief le rôle de l'ASU par rapport à d'autres interventions en ce qui concerne les objectifs éducatifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ TPSS ➤ Bureaux régionaux 	<p>PDPF: désaccord avec la première phrase de la recommandation: L'ASU en elle-même peut permettre d'améliorer l'éducation mais les effets pourraient certainement être renforcés par des activités complémentaires. La responsabilité essentielle de la formation du personnel des bureaux auxiliaires paraît incomber aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux, avec l'appui de TPSS. PDPF peut participer à la mise au point de matériel de formation.</p> <p>TPSS: travaillera avec ODO et PDPF pour que des conseils techniques soient formulés dans le Guide d'élaboration des programmes et d'autres documents.</p> <p>ODP/ODB: il est reconnu que l'alimentation ne peut jouer qu'un rôle d'appui, surtout dans un contexte d'urgence. Il faudrait simplement remédier aux lacunes de l'enseignement apparues par rapport à la situation antérieure à la crise: toute intervention plus ambitieuse devrait être étudiée dans le cadre d'un programme d'alimentation scolaire régulier. L'aide alimentaire du PAM peut simplement permettre aux enfants de fréquenter l'école et de suivre attentivement les cours. Deuxième phrase: mise en oeuvre achevée.</p>
<p>5.2 Vu ce qui précède, le PAM devrait s'efforcer d'organiser une programmation complémentaire avec les partenaires stratégiques pour l'éducation, comme l'UNICEF, et rechercher des synergies avec des partenaires afin de mettre en place les conditions d'intervention minimales. Il est de plus en plus important que le PAM participe aux modules d'éducation car la réforme des Nations Unies et la création de modules d'éducation est étudiée au niveau mondial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF 	<p>PDPF: La principale responsabilité de cette action paraît se situer au niveau du pays. Le PAM suit la question au niveau mondial, par exemple en participant au Groupe consultatif pour les modules d'éducation. L'UNICEF met au point des activités liées à l'éducation dans les situations d'urgence ou dans les pays fragiles et le PAM souhaite lui offrir son partenariat. Un modèle de partenariat de ce genre est déjà à l'étude en Sierra Leone.</p>



ANNEXE: RECOMMANDATIONS ET SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM: ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction du PAM et mesures à prendre
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ODO/Bureaux régionaux 	<p>ODO: Les ressources du PAM se limitent en principe aux produits alimentaires mais les bureaux de pays et les bureaux régionaux sont encouragés à lancer des partenariats par exemple avec les équipes de pays des Nations Unies ou d'autres groupes de travail afin de coordonner les activités et d'obtenir le meilleur impact possible. Souvent, comme dans ce rapport, le partenariat le plus naturel et le plus important du PAM -- avec le gouvernement -- est à peine évoqué; il pourrait être préférable d'encourager le gouvernement à faire office de coordonnateur.</p> <p>ODP/ODB: il est reconnu que les partenariats sont indispensables pour les activités complémentaires, mais il est difficile pour le PAM de les garantir car il n'y a pas toujours des partenaires disponibles. Cela se produit déjà dans les situations ordinaires et il n'y a aucune raison pour que les choses soient différentes dans le cas de l'ASU.</p>
<p>5.3 Des accords au niveau du terrain devraient être mis en place avec les partenaires coopérants afin que l'aide alimentaire permette de susciter des synergies entre l'ASU et les activités de soutien complémentaires des partenaires; ces accords devraient faire davantage de place aux questions de programmation, notamment à l'établissement du budget.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ODO ➤ PDE 	<p>ODO: des accords au niveau du terrain sont formulés conjointement par les partenaires et le PAM et un budget est prévu pour les articles non alimentaires, mais ces accords doivent respecter les limites des budgets de projet approuvés antérieurement. Le Guide d'élaboration des programmes comporte une proposition de projet détaillée qui doit être jointe à l'accord au niveau du terrain. Les bureaux de pays sont responsables de l'application de ces accords.</p> <p>PDE: les projets du PAM pourraient être conçus conjointement avec les partenaires; des propositions de projet indiquant les éléments de programme peuvent être jointes aux accords. Les accords avec les partenaires coopérants ne devraient pas faire l'objet de modifications importantes.</p>



ANNEXE: RECOMMANDATIONS ET SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM: ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction du PAM et mesures à prendre
<p>5.4 Le PAM peut, s'il le juge bon, aligner ses activités sur les plans nationaux pour le secteur de l'éducation, lorsqu'ils existent. En l'absence de plans de ce genre, le PAM devrait envisager d'aligner l'ASU sur les programmes d'appui à l'éducation des donateurs ou des partenaires des Nations Unies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ TPSS ➤ Bureaux régionaux 	<p>PDPF/TPSS: la responsabilité principale de cette action se situe au niveau du terrain; PDPF joue un rôle d'appui et de soutien technique en coordination avec TPSS, et doit le faire constamment pendant la conception et l'exécution des programmes. PDPF a commencé à travailler avec les partenaires pour aligner les programmes concernant l'éducation. Dans toute la mesure possible, le PAM travaillera dès le début avec les gouvernements de façon à harmoniser l'alimentation scolaire avec les plans nationaux concernant le secteur.</p> <p>ODP/ODB: la recommandation est acceptée en principe mais il reste à savoir si des programmes nationaux en matière d'éducation dans les situations d'urgence existent. Cela peut être difficile lorsque le gouvernement du pays ne contrôle pas tout le territoire national. Il est également nécessaire d'harmoniser la programmation du PAM avec celle des ONG, y compris des organisations locales.</p>
<p>5.5 Le PAM devrait examiner plus à fond les compétences et les connaissances spécialisées des partenaires coopérants potentiels en matière d'éducation, de participation et de mobilisation des communautés et de logistique, en tant que critère pour les partenariats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ Bureaux régionaux 	<p>PDPF: cette recommandation semble concerner principalement les bureaux de terrain. Il est cependant évident que les communautés doivent participer plus activement dans les cas où il n'y a pas d'autorité légitime de l'État.</p> <p>ODP/ODB: recommandation approuvée, mais il faut nuancer le sens de "plus à fond": dans les contextes d'urgence, les partenariats potentiels sont souvent peu nombreux et le PAM est alors obligé de choisir entre un partenariat faible à améliorer avec le temps et pas de partenariat du tout.</p>
Améliorer la qualité de la mise en oeuvre		
Recommandation 6: le PAM devrait reconnaître les avantages potentiels de l'ASU en matière de nutrition et les exploiter au mieux lorsque l'insécurité alimentaire et la malnutrition grave empêchent les écoliers d'apprendre.		
<p>6.1 L'assortiment alimentaire proposé doit être suffisant, en quantité comme en qualité, pour que l'ASU apporte une contribution importante aux besoins nutritionnels des enfants, surtout si ceux-ci ne sont pas couverts par une autre forme d'aide. La tendance à réduire l'assortiment alimentaire à moins de 30 pour cent des besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF 	<p>PDPF: dans une situation d'urgence, la ration destinée à la distribution générale devrait couvrir les besoins fondamentaux des bénéficiaires; la ration destinée à l'alimentation scolaire est un repas supplémentaire couvrant 30-40 pour cent des besoins énergétiques</p>



ANNEXE: RECOMMANDATIONS ET SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM: ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction du PAM et mesures à prendre
<p>énergétiques journaliers devrait être abandonnée. Les orientations concernant l'établissement de l'assortiment alimentaire doivent indiquer avec plus de précisions les résultats recherchés à moyen terme.</p>	<p>➤ PDPN</p>	<p>journaliers d'un écolier. Nous pourrions revoir les directives compte tenu de ces considérations.</p> <p>PDPN: La recommandation n'a pas de destinataire précis: les aliments distribués à l'école ne sont pas destinés à couvrir les besoins nutritionnels des enfants qui sont couverts par la ration générale distribuée aux ménages. Les vivres fournis à l'école sont destinés à encourager la scolarisation des enfants.</p> <p>En règle générale, le PAM s'efforce de couvrir un pourcentage des besoins variant en fonction du type d'école – horaire à mi-temps, à plein temps, internat. Des suggestions sont formulées à ce sujet dans les directives relatives à l'alimentation scolaire qui viennent d'être mises à jour et la note d'orientation sur les objectifs de nutrition dans les programmes d'alimentation scolaire qui traitent plus particulièrement du problème des micronutriments.</p>
<p>6.2 Vu l'absence de données scientifiques sur l'utilité nutritionnelle de l'alimentation scolaire, qui tient en partie à des problèmes de méthodologie, le PAM doit harmoniser son action avec les partenaires stratégiques ou les instituts de recherche, les secteurs de la santé et de la nutrition scolaires qui étudient les effets sur la nutrition et les indicateurs. L'alimentation scolaire du PAM dans les contextes de développement pourrait mieux se prêter à des enquêtes qui pourraient fournir des enseignements utiles pour l'ASU.</p>	<p>➤ PDPF</p>	<p>PDPF: des partenariats pourraient être envisagés dans le cadre de différentes initiatives: Concentrer les ressources sur l'amélioration de la santé à l'école (FRESH), Un bagage pour la vie (PAM/UNICEF), Écoles soucieuses de la nutrition.</p>



ANNEXE: RECOMMANDATIONS ET SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM: ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction du PAM et mesures à prendre
<p>7.2 Chaque fois que possible, le PAM devrait augmenter le nombre de contrôleurs de terrain pour améliorer les activités liées au suivi, notamment l'analyse des données. Une formation peut être nécessaire, particulièrement en matière de suivi qualitatif. Le PAM devrait aussi s'efforcer d'élargir la collaboration avec des partenaires pour l'alimentation scolaire qui souhaitent renforcer l'efficacité des projets conjoints ASU.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ Bureaux régionaux 	<p>PDPF: La responsabilité du suivi paraît se situer principalement au niveau du terrain. Il n'est pas certain que l'accroissement du nombre de contrôleurs de l'aide alimentaire améliorerait le suivi et l'évaluation. Ainsi qu'il est recommandé à l'alinéa 7.1 ci-dessus, il faudrait collecter davantage de données qualitatives. Le rassemblement de données qualitatives par l'intermédiaire de contrôleurs mieux formés provenant d'écoles sélectionnées pourrait être la meilleure solution.</p> <p>ODP/ODB: recommandation et observation de PDPF approuvées. Cette question se pose en permanence au PAM. Le "Suivi" est de plus en plus interprété comme la collecte de données en vue d'établir des comptes rendus quantitatifs sur les procédures et les résultats sans analyse suffisante de ces données et en portant une attention trop limitée au suivi de la qualité et des résultats à long terme ainsi qu'à l'intégration des analyses dans les connaissances de l'Organisation. Le renforcement du système de S&E entraîne des dépenses considérables et il faudrait étudier cette question.</p>
<p>Recommandation 8: Le PAM devrait concevoir des instruments de formation à l'ASU et déployer des experts afin d'améliorer l'application des orientations techniques pour la conception et la mise en oeuvre de l'ASU sur le terrain.</p>		
<p>8.1 Il est nécessaire de concevoir des instruments de formation pour faciliter la tâche des fonctionnaires qui gèrent des projets ASU; à savoir: directives sur les caractéristiques du projet, conception des programmes, ressources disponibles et potentiel de partenariats stratégiques pour mettre en oeuvre l'ASU.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ TPSS ➤ Bureaux régionaux 	<p>PDPF/TPSS: recommandation approuvée. PDPF et TPSS devraient s'occuper de la question de concert, notamment dans le cas de la conception d'instruments de formation et de l'appui aux activités de formation qui relèvent principalement des services du terrain. L'éducation pourrait être incorporée dans la formation du PAM en vue des situations d'urgence.</p> <p>ODP/ODB: recommandation approuvée. La formation devrait d'abord porter sur le suivi de la qualité et l'identification des problèmes. D'autre part, il pourrait être préférable de veiller à ce que les matériels de formation existants prennent en compte les particularités de l'ASU. Il est probable qu'une approche globale permettrait de mieux obtenir les changements de comportement souhaités en liaison avec l'amélioration de l'utilisation des orientations</p>



ANNEXE: RECOMMANDATIONS ET SUITE DONNÉE PAR LA DIRECTION DU PAM: ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE		
Recommandations d'OEDE	Organe responsable	Suite donnée par la direction du PAM et mesures à prendre
		techniques, surtout si de telles orientations existent déjà.
8.2 Le PAM devrait renforcer sa capacité de mettre des experts techniques à plein temps à la disposition des agents qui exécutent l'ASU sur le terrain et qui pourraient les consulter aux stades de l'évaluation préalable des besoins et de la conception, du suivi, de la réduction ou de l'élargissement des projets.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ TPSS 	PDPF/TPSS: recommandation approuvée, dans les limites du budget disponible. La responsabilité de cette mesure incombe principalement à TPSS, en coordination avec PDPF et les conseillers régionaux pour les programmes.
8.3 Lorsqu'il existe un programme d'alimentation scolaire dans un pays exposé aux urgences, la préparation aux crises devrait être renforcée, dans l'idéal en collaboration avec le gouvernement et les autres intervenants du secteur de l'éducation, dans le cadre d'ateliers et de plans de préparation aux urgences.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PDPF ➤ TPSS ➤ ODAP 	<p>PDPF/TPSS: la responsabilité des actions mentionnées incombe principalement aux bureaux de terrain et à PDPF. TPSS peut fournir un appui technique. PDPF s'occupera de cette question en 2007 dans le contexte du module de l'éducation; il se propose d'incorporer l'éducation dans la planification et la préparation aux catastrophes, le cas échéant.</p> <p>ODAP: La préparation aux situations d'urgence devrait être renforcée dans tous les pays exposés aux catastrophes, qu'un programme d'alimentation scolaire y soit en cours ou non. ODAP continuera de veiller à ce que ce renforcement ait lieu. Les bureaux de terrain sont les premiers responsables de la suite à donner à cette recommandation. Les directeurs de pays sont chargés en particulier de lancer la préparation aux situations d'urgence.</p>



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	analyse et cartographie de la vulnérabilité
ASU	Alimentation scolaire dans les situations d'urgence
CMEA	Approche commune de suivi et d'évaluation
ESU	Éducation dans les situations d'urgence
FRESH	Concentrer les ressources sur l'amélioration de la santé à l'école
INEE	Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
ODA	Division de l'évaluation des besoins, de l'analyse de la vulnérabilité et de la préparation aux situations d'urgence
ODAN	Sous-Division de l'évaluation des besoins d'urgence
ODAP	Sous-Division de la planification préalable des secours et des interventions en cas d'urgence
ODAV	Sous-Division de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité
ODB	Bureau régional de Bangkok (Asie)
ODO	Bureau du Directeur des opérations
ODP	Bureau régional de Panama (Amérique latine et Caraïbes)
OEDE	Bureau de l'évaluation
ONG	organisation non gouvernementale
PDE	Division des relations extérieures
PDP	Division des politiques, des stratégies et de l'appui aux programmes
PDPF	Service de l'alimentation scolaire
PDPN	Service de la nutrition
RDC	République démocratique du Congo
S&E	suivi et évaluation
TPSS	Service de l'appui au programme technique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VPE	Vivres au profit de l'éducation
VPF	Vivres au profit de la formation